



Compte rendu du CTMJS – en formation HSCT- du 9 mars 2021

Pour notre santé : exercer des métiers aux expertises techniques et pédagogiques réaffirmées

Ce CTM en format CHSCT a n'a pu se soustraire aux actualités qui relèvent davantage d'un CTM que d'un CHSCT. Toutes les organisations ont souligné les points non résolus relatifs au transfert des services qui font obstacle à la santé au travail.

EPA a insisté sur le lien entre la santé au travail et la restauration des expertises techniques et pédagogiques. En ce sens, l'absence de réponse au courrier syndical demandant un chantier sur la formation n'est pas respectueuse des organisations syndicales et ne permet pas un rebond des politiques éducatives. Notre déclaration est sur le site epafsu.org.

L'administration prend note ...

L'ordre du jour du CTM prévoyait la présentation de l'organisation de la prévention, ... c'est un diaporama qui nous a été présenté. Il ne clarifie en rien les organisations et les interlocuteurs (nous mettons en ligne sur notre site ce diaporama, vous pourrez en juger par vous-même).

Toutes les organisations syndicales ont demandé à pouvoir identifier les personnes responsables, les interlocuteurs au plan local.

Nous avons entendu la médecin de prévention qui nous a indiqué qu'il y avait actuellement 1 médecin pour 15 000 agents et la coordinatrice des 31 inspecteurs ISST.

Rien de très rassurant donc.

Le représentant de l'administration, M. Hellicoviez s'est contenté de prendre note :

- de la question des astreintes et du temps de travail, parce que c'est de la compétence CT sauf si il y a un risque avéré.
- de la question de la formation statutaire et de l'école des cadres
- des demandes de volume de postes ouverts au concours
- de la demande d'un document relatif à la situation des effectifs
- des questions sur les feuilles de route académiques
- des problèmes de continuité des services
- des déménagements fractionnés,
- des personnels isolés,

et de promettre un groupe de travail spécifique sur les questions HSCT à Jeunesse et Sports.

Le seul sujet qui aurait pu relever des compétences du CHSCT, la situation sanitaire, a été expédié en quelques minutes par une promesse de communication spécifique.

Lorsque les syndicats se sont inquiétés de l'absence des ministres ou de leurs cabinets, il nous a été répondu que ces instances (CT et CHSCT) avaient une vocation administrative, plutôt que politique. Ces propos donnent à entendre en quelle estime est tenu le dialogue social, et son avenir dans les futurs Comités sociaux d'administration (CSA).